

COMMISSION NATIONALE DES RESERVES DE L'ACOMAR

Paris– Samedi 12 avril 2014

Rédigé par Gérard DESRUES Secrétaire National

Le Président ORSINI accueil en ces termes, le Contre-Amiral Benoit LUGAN Adjoint à la Direction du Personnel Militaires de la Marine et Délégué aux Réserves de la Marine :

« **A**miral, l'ensemble des membres de L'ACOMAR et moi-même, sommes très heureux de vous accueillir aujourd'hui. Nous vous remercions infiniment de passer cette matinée à nos côtés, et d'ouvrir dans quelques instants, les travaux de la 35^{ème} Commission Nationale des Réserves de notre association.

L'Amiral Bernard ROGEL, Chef d'Etat-Major de la Marine, mais également Président d'honneur de l'ACOMAR, vous a délégué sa représentation pour le Ravivage de la Flamme, et le dépôt de notre gerbe sous l'Arc de Triomphe ce soir.

Amiral, votre présence nous honore et elle nous gratifie également de votre qualité. Vos fonctions de Directeur Adjoint à la Direction du Personnel Militaire de la Marine et de Délégué aux Réserves de la Marine, vous confèrent une expertise avisée sur la situation actuelle des réserves opérationnelles et citoyennes dans notre pays, mais également sur l'avenir de celles-ci.

Le Livre blanc sur la défense et la sécurité nationale a été rendu public par le Président de la République, le 29 avril 2013. C'est à dire quelques jours seulement après notre dernière Commission Nationale des Réserves de L'ACOMAR, en date du 13 avril 2013, à laquelle vous avez également participé. Quelles sont maintenant les réelles orientations et applications pour la Marine Nationale, après une année de mise en œuvre et d'ajustements. Avec le recul nécessaire, quel bilan se dégage de cette mise en place. ? Quelles seront les évolutions pour les Réservistes opérationnels et citoyens? Avec les contractions budgétaires à répétitions quel est véritablement l'avenir et la place des Réservistes au sein de l'appareil de défense? A l'heure actuelle il est légitime de penser que les Réservistes soient profondément inquiets sur leur devenir. Aussi, nous sommes impatients de vous entendre sur tous ces sujets qui nous tiennent particulièrement à cœur et qui nous animent au quotidien.

Je ne vais pas tarder à vous céder la parole, en vous remerciant à nouveau pour votre remarquable disponibilité à notre égard. Pour conclure, sachez que nous avons été particulièrement sensibles aux différentes interventions que vous avez menées, suite aux doléances émises l'an dernier, lors de cette même Commission Nationale des Réserves. Il nous est franchement agréable de se sentir soutenu par nos autorités.

Pour l'ensemble de vos actions je tenais au nom de tous à vous en remercier bien chaleureusement. Merci amiral pour votre présence parmi nous ».

L'amiral prend la parole pour répondre aux questions posées par le président dans son allocution d'accueil :

« **C'**est d'autant plus facile pour moi d'être à votre disposition, maintenant que nous avons depuis quelques années éclairci le paysage des associations de réservistes. Pour la marine il n'y a plus que l'ACORAM pour les officiers et l'ACOMAR pour les officiers marinières. De même qu'à l'échelle nationale on retrouve une association pour les officiers et une autre pour les sous-officiers. Cela permet de faire un travail plus efficace et plus concentré, y compris en matière de subvention, dont le volume diminue d'une année sur l'autre, puisqu'il n'y a plus que l'ACORAM et l'ACOMAR.

Ne soyez pas inquiet sur l'avenir des réserves, même si le contexte financier dans lequel se trouve le pays n'est globalement pas très favorable. La réserve reste un secteur indispensable et préservé. Le ministre s'y est d'ailleurs engagé dans un communiqué.

Encore une fois, ne soyez pas profondément inquiet. La marine telle qu'elle est aujourd'hui ne peut pas fonctionner sans ses réservistes. Le budget alloué à cette activité est stable, ce qui

dans le contexte actuel est plutôt une rareté. Ce budget nous permet de payer 5 000 contrat d'ESR que l'on va chercher dans un vivier d'environ 15 000 candidats.

La marine aujourd'hui après le livre blanc est une marine qui tient sur trois pieds :

- ✚ Les missions permanentes que sont la dissuasion, la présence dans le monde là où se trouvent nos intérêts.*
- ✚ Les opérations extérieures auxquelles la marine participe.*
- ✚ L'action de l'état en mer.*

Une marine qui sur le plan des équipements importants a trouvé à peu près son compte dans le livre blanc, puisque nos capacités majeures sont toutes maintenues dans le model défini à l'horizon 2025 :

- ✚ Le groupe aéronaval avec son escorte.*
- ✚ Les sous-marins d'attaque et la force stratégique.*
- ✚ Le maintien à niveau et la capacité des systèmes d'armes sont préservés avec 15 frégates de premier rang et 3 Bâtiments de Projection et de Commandement.*

Soit une capacité importante pour agir en haute mer dans tous les compartiments du jeu, au niveau des toutes premières marines mondiales. Des marines océaniques avec ces capacités-là y en a 4 à 5 dans le monde.

Face à la montée en puissance des marines de pays de plus en plus présents sur la scène internationale, nous avons ce qu'il faut pour rester dans le peloton de tête. Nous restons dotés à un bon niveau. C'est une satisfaction de ce livre blanc qui a bien pris en compte :

- a) L'aspect maritime de la mondialisation. Les importations ainsi que les exportations passant pour beaucoup par la mer.*
- b) Que beaucoup de chose peuvent encore être sorties de la mer, notamment en matière d'énergie ou d'industrie.*

En résumé, la mer offre beaucoup de possibilités que nous avons su faire reconnaître et qui ont bien été prises en compte par le livre blanc.

Au plan des équipements il reste à concrétiser dans les années qui viennent le remplacement des bâtiments logistiques et de soutiens. Le début des programmes de renouvellements ne devraient pas commencer à voir le jour avant 2017. Il faudra rester vigilant sur ce point, puisque ces équipements sont aussi la base de notre activité.

Globalement nous avons une marine de haute mer préservée dans la totalité de ses missions. Avec des programmes importants en cours de réalisation ou d'entrée en service. Elle se modernise et reste centrée sur ses grosses missions.

Après la partie équipement, la partie qui reste à traiter dans la loi de programmation militaire (LPM) c'est celle des effectifs.

La LPM prévoit une déflation de 24000 personnes. Pour la marine la déflation à assurer entre 2015 et 2019 est fixée à 1300. Celle-ci est réalisable sans trop de douleurs, grâce à la mise en service d'unités à effectifs optimisés.

Avant de passer aux questions je veux vous donner quelques informations sur le logiciel de paiement LOUVOI. Celui-ci concerne aussi bien le militaire d'active que de réserve, de l'armée de terre, du service de santé et de la marine. Globalement le système n'est pas fiable, même si nous essayons de le faire progresser en permanence.

A l'initiative du ministre un nouveau calculateur de solde est en cours d'élaboration. Celui-ci devrait entrer en service pour la marine aux alentours de 2017-2018.

Parce que la marine est plus petite et n'avait qu'un seul centre de paiement (aujourd'hui elle a toujours un seul centre expert), peut-être aussi parce que l'on s'était bien préparé à la bascule du traitement informatisé, nous n'avons pas connu de situation de détresse, comme ce fut le cas dans l'armée de terre avec des soldes à zéro pendant plusieurs mois, avec tous les problèmes que cela génère avec les banques entre autre.

Grace à tous le personnel impliqué dans la chaîne du traitement, nous avons su rester le nez au-dessus de l'eau.

Vient ensuite le moment des questions-réponses.

Q – Emmanuel DUCLOS (Vice-président délégué de la section Loiret – Loir et Cher. Assistant départemental du département 45).

« Amiral, il y a pas mal d'officiers mariniers retirés des effectifs des réservistes sous ESR. La marine devant elle aussi participer à l'effort d'économie imposé par le gouvernement. En conséquence dans sa zone de compétence, le COMAR Paris ne renouvelle pas les contrats d'ADPM. Le gros souci est que nous avons besoin de ces officiers mariniers. En effet, ils sont un relais primordial auprès des officiers mariniers ou des sous-officiers ».

R- Amiral LUGAN

« La directive la plus pressante que j'ai donné aux COMAR, c'est de faire vivre la réserve. D'essayer de faire en sorte dans la majeure partie des cas qu'un renouvellement soit opéré après six ans dans un poste.

La réserve est un instrument important pour faire fonctionner la marine. C'est aussi un vecteur important de son rayonnement. Pour parler de la marine il faut d'abord la connaître.

Malgré la grande disponibilité et l'implication des personnes en places qui maîtrisent à merveille leurs postes, il faut impliquer les plus jeunes. Néanmoins il n'est pas interdit d'étudier les situations particulières.

La ressource n'étant pas extensible il est possible de s'affranchir du cloisonnement entre les postes. Un instructeur PMM pouvant fort bien être adjoint ADPM ».

Q – Roland BELBEZIER (Président délégué Champagne-Ardenne)

« Amiral, en étroite collaboration avec le conseil général, la section Champagne-Ardenne organise un voyage à Brest trois à quatre semaines par an, dans le cadre du programme de découverte pédagogique de la marine. Les classes visées vont de la classe de découverte professionnelle au BTS environnement nucléaire.

Je fais ces activités à titre bénévole puisque je suis honoraire. Mon statut n'a pas de reconnaissance de solde, bien qu'ayant un ESR pour ces activités. Je voudrais savoir s'il n'y a pas de possibilité d'une prise en charge. Il n'est pas concevable de passer une moitié de sa vie comme bénévole. Tout en étant passionné, il arrive un moment où cela devient très difficile ».

R – Amiral LUGAN

« Il y a en effet la question statutaire. Même si l'on fait toujours jeune, y a un moment où l'on est plus dans le créneau d'âge.

La seule chose que je puisse vous recommander, c'est de trouver autour de vous un jeune homme, ou une jeune femme, qui accepte de donner de son temps moyennant la petite rétribution de l'ESR, pour vous permettre d'organiser votre remplacement, parce que le statut de l'honoraire ne permet pas de le payer ».

Q – Alain KLEIMBERG (Délégué National Est – Secrétaire section Alsace)

« Amiral, nous avons des bruits insistants concernant le positionnement du représentant officiel de la marine dans les terres extrême Est du territoire national. Nous y avons cinq centres PMM, une ACOMAR, une ACORAM. Jusqu'à présent nous arrivons à peu près à travailler ensemble. Un certain nombre de problèmes ont été réglés grâce à vous d'ailleurs.

Si nous envisageons cette réorganisation structurelle de la marine, nous serions rattachés à CECLANT? ».

R – Amiral LUGAN

« Nous ferons plus simple. Vous serez rattachés à Paris. Vous savez qu'il y a des marins au CEFIAR. Nous nous appuyerons sur eux pour relayer l'action du COMAR vers les différents organismes de la région.

Pour dire les choses plus clairement que vous ne l'avez dit, nous allons fermer COMAR Strasbourg, et ce ne sera pas le seul. Nous allons aussi fermer COMAR Bayonne au profit de COMAR Bordeaux. Une petite antenne va rester à Bayonne en raison d'accord franco-espagnols séculaires relatifs la Bidassoa.

Nous allons aussi probablement transférer le Commandement de la Marine à Marseille à l'amiral qui commande le bataillon des marins pompiers. Nous garderons Nantes, Le Havre et Dunkerque ».

Q-Laurent BERHAULT (secrétaire de la section Indre et Loire)

« Amiral, pourquoi n'est-il pas possible à une même personne d'avoir deux ESR »

R – Amiral LUGAN

« Même si nous le voulions nous ne le pourrions pas. Le code de la défense ne le permet pas. En revanche pendant votre ESR vous pouvez être mis pour emploi pour faire autre chose. Le cumul d'ESR est interdit par le code cité plus haut. D'autre part nous nous devons d'être carré sur ce point. Bercy d'un côté, les organisations syndicales de l'autre, ont le sentiment plus ou moins exprimé que les ESR relèvent un peu de l'emploi fictif, puisque la rémunération des réservistes est défiscalisée ».

Q – Philippe CHOVET (Vice-président national – Président délégué de la section Bouches du Rhône)

« Amiral, je reviens sur le sujet du permis bateau. Vous n'êtes pas sans savoir que l'ACOMAR s'investi et cherche à s'investir au maximum pour faire passer le permis bateau aux PMM. Depuis 2013 un renforcement des normes oblige à prouver deux heures de navigation. Ceci occasionne des frais supplémentaires qui m'ont conduit à fixer le coût pas stagiaire à 100 € au lieu de 60 € précédemment.

La DRIM n'a plus les moyens de donner 100 € par stagiaire. Cette année elle a tranché à 40€. Je suis obligé de demander le complément aux jeunes. C'est bien évidemment un frein pour certains d'entre eux.

La solution serait de faire profiter aux stagiaires de l'unité de valeur de l'école navale. Pour l'instant CECMED refuse de mettre à la disposition du centre de formation de l'ACOMAR des Bouches du Rhône, une DROME pour passer la pratique ».

R – Amiral LUGAN

« On rejoint ici un problème déjà évoqué de moyens. Je ne suis pas sûr que CECMED ait une DROME de disponible. Je vais quand même regarder si le CIN Saint Mandrier n'a pas quelque chose ».

R – Philippe CHOVET

« Nous faisons passer le permis à sept PMM. Les stagiaires pourraient profiter de la période bloquée pour passer cette partie pratique »

. R – Amiral LUGAN

« Je pense que ce sera plus facile à réaliser avec l'appui des CIN. Je vais suivre le dossier ».

Les questions étant épuisées le président ORSINI déclare la Commission Nationale des Réserves close, après avoir une nouvelle fois remercié L'Amiral LUGAN du temps qu'il a bien voulu passer à nos côtés.

Gérard DESRUES

Secrétaire National

Roger ORSINI

Président National

Destinataires :

Bureau – Présidents – Conseil d'administration